

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE D'ARC

Jeudi le 16 novembre 2017, se tenait à 20h00 la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents : Maurice Chrétien, maire
Karène Langlois, conseillère
Michel Paris, conseiller
René Desrosiers, conseiller
Mathieu Pelletier, conseiller
David Pelletier, conseiller
Roger Labrecque, conseiller

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Boivin, est présente.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h00 et les élus sont invités à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2017-11-177

Il est proposé par Roger Labrecque, appuyé par Michel Paris et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour ci-dessous, tout en maintenant le point VARIA ouvert :

1. Ouverture de la séance du conseil;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Lecture et adoption du procès verbal;
4. Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil;
5. Dépôt du rapport des activités du mois de septembre 2017 - Service de l'urbanisme, permis et inspection;
6. Correspondance;
7. Lecture des revenus et dépenses du mois;
8. Approbation des comptes;
9. États financiers comparatifs au 30-09-2017;
10. Modification du budget initial 2017;
11. Produits rachetables;
12. Demande de don de la Fondation du Centre Hospitalier Régional de Rimouski;
13. Formation pour DG à Matane: "Les impacts de l'adoption du projet de loi 122 sur le travail du directeur général et secrétaire-trésorier";
14. Résolution pour acceptation de la soumission pour produits pétroliers;
15. Résolution afin de déterminer les travaux réalisés sur les chemins municipaux;
16. Nomination d'un maire suppléant;
17. Signataire des effets bancaires;
18. Engagement d'un opérateur de machinerie pour l'hiver 2017-2018;
19. Nomination d'une personne désignée pour les mésententes concernant les clôtures mitoyennes et les fossés mitoyens;
20. Formation sur le comportement éthique pour les nouveaux élus;
21. Adoption du plan d'action du Club des 50 ans et plus de Sainte-Jeanne-d'Arc;

22. Entente relative à l'organisation d'un service de la protection des incendies (fonctionnement du service incendie);
23. Location du camion à neige Sterling à la municipalité de La Rédemption;
24. Varia;
25. Période de questions;
26. Levée de la séance du conseil.

3- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2017-11-178

Proposé par Karène Langlois
 Appuyé par Mathieu Pelletier
 Et résolu à l'unanimité l'acceptation des procès-verbaux du 2 octobre et du 19 octobre 2017 tel que lus et présentés.

4- DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Le maire et les conseillers aux sièges no 1, no 2, no 3, no 4, no 5 et no 6 ont déposé leur déclaration annuelle des intérêts pécuniaires des membres du conseil.

5- DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DU MOIS DE SEPTEMBRE 2017 - SERVICE DE L'URBANISME, PERMIS ET INSPECTION

La directrice générale remet à chacun des élus le **rapport déposé par Michel Lagacé, inspecteur en bâtiment**, concernant les activités pour le mois de septembre 2017 pour le service d'urbanisme, permis et inspection.

6- CORRESPONDANCE

Les élus prennent connaissance de la correspondance.

7- LECTURE DES DÉPENSES ET REVENUS DU MOIS

La directrice générale fait lecture des revenus et dépenses du mois

8- APPROBATION DES COMPTES

2017-11-179

Proposé par Michel Paris
 Appuyé par René Desrosiers
 Et résolu que le conseil municipal de Sainte-Jeanne d'Arc approuve et autorise le paiement des **comptes du mois** au montant de \$44 611.11 selon la liste remise aux élus par la directrice générale.

9- ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS AU 30-09-2017

La directrice générale, Louise Boivin, remet une copie des **états financiers comparatifs** pour la période se terminant le 30 septembre 2017 à chacun des élus.

10- MODIFICATION DU BUDGET INITIAL 2017

2017-11-180

Proposé par Mathieu Pelletier
 Appuyé par David Pelletier
 Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc effectue une **modification au budget initial 2017** concernant les dépenses pour l'année 2017 comme décrit ci-dessous, suite à des dépenses plus élevées ou imprévues :

02-130-00 Gestion financière et administration

02-130-00-310 Frais de déplacement +227	02-130-00-517 Achat de logiciel -227
02-130-00-527 Contrat photocopieur +227	02-130-00-517 Achat de logiciel - 227
02-130-00-454 Serv. prof. - contrats +1245	02-130-00-422 Assurance resp. -1245
02-130-00-660 Articles de nettoyage +130	02-130-00-670 Fourn. de bureau -130

02-320-00 Voirie municipale

02-320-00-331 Tél. cell. et radios- garage + 160	02-320-00-454 Formation voirie -160
02-320-00-411 Frais de génie +452	02-320-00-310 Frais de dépl. - 57
02-320-00-523 Entretien outil et équip. +100	02-130-00-422 Assurance resp. - 395
02-320-00-649 Signalisation +1258	02-320-00-522 Entr. et rép. bât. - 100
02-320-00-643 Petits outils +4000	02-150-00-417 Évaluation - 1258
02-320-00-641 Articles de quinc. +300	02-150-00-417 Évaluation - 4000
	02-320-00-725 Vêt. et art. séc. -300

02-330-00 Enlèvement de la neige

02-330-00-513 Location matériel et véhicules +75	02-330-00-454 Formation -75
--	-----------------------------

02-701-20 Centre communautaire

02-701-20-447 Certificat d'autor. fosse septique + 328	02-701-20-522 Entr. et rép. bât. - 328
--	--

02-701-50 Parc et terrain de jeux

02-701-50-521 Entretien et rép. +1800	02-701-50-141 Salaires T.d.Jeux -1800
02-701-50-629 Aménagement terrain +1105	02-701-20-629 Aménag. terrain salle comm. -1105

11- PRODUITS RACHETABLES

Cet item de l'ordre du jour est annulé.

12- DEMANDE DE DON DE LA FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL DE RIMOUSKI

2017-11-181

Proposé par Roger Labrecque

Appuyé par René Desrosiers

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc accepte de faire **un don de \$50 à la Fondation du centre hospitalier régional de Rimouski** à l'occasion de leur campagne de financement ayant pour but d'amasser des fonds pour l'achat de nouveaux plateaux afin d'améliorer la qualité globale des repas à l'ensemble de la clientèle.

13- FORMATION POUR DG À MATANE: "LES IMPACTS DE L'ADOPTION DU PROJET DE LOI 122 SUR LE TRAVAIL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER"

2017-11-182

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Mathieu Pelletier

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise la directrice générale, Louise Boivin, à assister à une **formation sur "les impacts de l'adoption du projet de loi 122 sur le travail du directeur général et secrétaire-trésorier"** qui aura lieu à Matane les 14 et 15 février 2018 et ce, au coût de \$522 taxes en sus.

14- RÉSOLUTION POUR ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR PRODUITS PÉTROLIERS

2017-11-183

Considérant que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc a procédé à un appel d'offres par invitation écrite le 17 octobre dernier auprès de trois soumissionnaires concernant l'approvisionnement des produits pétroliers pour l'année 2018, soit diesel et huile à chauffage;

Considérant que la soumission de Pétroles Chaleur est rejetée parce qu'elle a été reçue après la date limite de réception des soumissions;

Considérant le résultat des soumissions suivant :

<i>FOURNITURES</i>	<i>PRIX Pétroles BSL</i>	<i>PRIX Pétroles Chaleur</i>	<i>PRIX Pétroles Turmel</i>	<i>FOURNITURES</i>	<i>PRIX Pétroles BSL</i>	<i>PRIX Pétroles Chaleur</i>	<i>PRIX Pétroles Turmel</i>
<u>DIESEL CLAIR</u> Prix /litre Prix rack du 31 octobre 2017	.7390		.7390	<u>HUILE À CHAUFFAGE</u> Prix / litre Prix rack du 31 octobre 2017	.7340		.7340
Taxes d'accise	.0400		.0400	Taxes d'accise	0		0
Taxes routières	.1638		.1638	Taxes routières	0		0
Marge de profit	.0150		0	Marge de profit	.0150		0
PRIX TOTAL AU LITRE POUR DIESEL Avant TPS et TVQ	.9578	REJETÉE Soumission reçue après la date limite de réception des soumissions	.9428	PRIX TOTAL AU LITRE POUR HUILE À CHAUFFAGE Avant TPS et TVQ	.7490	REJETÉE Soumission reçue après la date limite de réception des soumissions	.7340

Il est proposé par David Pelletier

Appuyé par Karène Langlois

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc accepte la **soumission de Pétroles Turmel** concernant **l'approvisionnement des produits pétroliers** pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, soit le diesel clair et l'huile à chauffage.

15- RÉSOLUTION AFIN DE DÉTERMINER LES TRAVAUX RÉALISÉS SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX

2017-11-184

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Roger Labrecque

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc décrète les **travaux de voirie** suivants sur certains chemins municipaux tel que décrit ci-dessous:

INSTALLATION DE PONCEAUX EN ACIER

➤ **Chemin Tour-du-Lac**

- À partir de la route Massé, à une distance de 250 mètres, installation d'un ponceau en acier de 18 pouces par 36 pieds.
Matériau pour mise en place: 10 tonnes de gravier MG-20

➤ **Rang 3 Massé Ouest**

- À partir de la route du Portage, à une distance de 2.5 km du chemin de la Rivière- Mistigouguèche, installation d'un ponceau en acier de 40 pouces par 36 pieds, en remplacement d'un ponceau défectueux. Installation de grilles à chaque bout du ponceau.
Matériau pour mise en place : 4 voyages de tuf

RECHARGEMENT DE GRAVIER

- **Route du Portage (250 mètres de chaque côté du numéro civique 203)**
 - Sur une distance de 500 mètres, épandage de 15 tonnes de gravier MG-20 afin de réparer la route.
- **Route du Portage (au numéro civique 397)**
 - Réparation de l'entrée servant de virée au camion de déneigement: tuyau défoncé a été réparé avec un bout de tuyau de 2 mètres et 15 tonnes de gravier MG-20.
- **Montée Chamberland**
 - À l'entrée de la route, à partir de l'intersection avec la route Massé, 10 tonnes de gravier MG-20 pour réparation de chemin.

16- NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

2017-11-185

Proposé par Karène Langlois
Appuyé par René Desrosiers
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc nomme le conseiller Michel Paris comme **maire suppléant** pour une période de 8 mois, soit de novembre 2017 à juin 2018 inclusivement et autorisation lui est donnée par la même résolution afin de signer tous les chèques et documents en l'absence du maire. De plus, le maire suppléant est autorisé à remplacer le maire aux séances de conseil de la MRC au besoin.

17- SIGNATAIRE DES EFFETS BANCAIRES

2017-11- 186

Proposé par Roger Labrecque
Appuyé par Karène Langlois
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise le conseiller Mathieu Pelletier à **signer les effets bancaires** en cas d'absence du maire et du maire suppléant.

18- ENGAGEMENT D'UN OPÉRATEUR DE MACHINERIE POUR L'HIVER 2017-2018

2017-11-187

Proposé par Roger Labrecque
Appuyé par David Pelletier
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc engage **M. Jean-Noël Ouellet comme opérateur de machinerie d'hiver** pour la saison hivernale 2017-2018 selon les termes du contrat intervenu entre la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc et M. Ouellet. La date de début de travail à ce poste est fixée au 26 novembre 2017 pour une période se terminant le 31 mars 2018.

19- NOMINATION D'UNE PERSONNE DÉSIGNÉE POUR LES MÉSENTENTES CONCERNANT LES CLÔTURES MITOYENNES ET LES FOSSÉS MITOYENS

2017-11-188

Proposé par Michel Paris
Appuyé par Mathieu Pelletier
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **nomme M. Michel Lagacé**, inspecteur en bâtiment, **en tant que personne désignée pour régler les mésententes concernant les clôtures mitoyennes et les fossés mitoyens** pour une période de deux ans, soit de novembre 2017 à octobre 2019.

20- FORMATION SUR LE COMPORTEMENT ÉTHIQUE POUR LES NOUVEAUX ÉLUS

2017-11-189

Considérant que chaque élu est dans l'obligation de recevoir une formation sur l'éthique;

Considérant que suite à l'élection du 5 novembre 2017, il y a quatre nouveaux élus au conseil municipal n'ayant jamais participé à une telle formation;

Considérant qu'une session de formation aura lieu le 27 janvier 2018;

Il est proposé par René Desrosiers

Appuyé par Michel Paris

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise un montant de \$800 plus taxes pour l'**inscription de 4 nouveaux élus** (\$200 plus taxes / élu) à la **formation sur le comportement éthique** qui se donnera à la MRC de La Mitis à Mont-Joli le 27 janvier 2018, soit: Mme Karène Langlois, M. Roger Labrecque, M. David Pelletier et M. Mathieu Pelletier.

21- ADOPTION DU PLAN D'ACTION DU CLUB DES 50 ANS ET PLUS DE SAINTE-JEANNE-D'ARC

2017-11-190

Proposé par René Desrosiers

Appuyé par Mathieu Pelletier

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc adopte le **plan d'action 2017-2018 du Club des 50 ans et plus** de Sainte-Jeanne-d'Arc.

22- ENTENTE RELATIVE À L'ORGANISATION D'UN SERVICE DE LA PROTECTION DES INCENDIES (FONCTIONNEMENT DU SERVICE INCENDIE)

2017-11-191

Considérant qu'à la suite de la comptabilisation par le service administratif de la Municipalité de La Rédemption des dépenses du service incendie pour l'année 2016 ainsi que la vérification finale effectuée par les deux partenaires du service, soit la Municipalité de La Rédemption et celle de Sainte-Jeanne-d'Arc, il en a résulté que le coût réel des dépenses pour le service incendie de l'année 2016 est moindre que la quote-part payée pour la dite année;

Considérant que le crédit émis de \$ 15806.16 ne peut pas être déduit de la quote-part à payer pour l'année 2017 selon la procédure établie par les années passées et ce, dû à l'interruption du service incendie de La Rédemption causée par la perte de la caserne lors de l'incendie du 23 mars 2017;

Il est proposé par Michel Paris

Appuyé par Roger Labrecque

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc demande à la municipalité de La Rédemption le remboursement par chèque du trop payé de l'année 2016 soit un montant de \$15806.16;

Que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc demande une rencontre avec la municipalité de La Rédemption dans les plus brefs délais, soit dans la semaine du 20 novembre 2017, afin que Madame Nadine Roussy, directrice adjointe, informe les deux nouveaux conseils municipaux du dossier d'assurance relativement à la perte des véhicules et équipements du service incendie.

23- LOCATION DU CAMION À NEIGE STERLING À LA MUNICIPALITÉ DE LA RÉDEMPTION

2017-11-192

Considérant l'entente prise par la résolution numéro 2017-10-176 relativement à la location du camion à neige Sterling pour la période du 20 octobre au 4 novembre 2017 à la municipalité de La Rédemption;

Considérant que la municipalité de La Rédemption n'a toujours pas de camion de déneigement suite à l'incendie du garage municipal en mars dernier;

Considérant que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc pouvait être dans l'impossibilité d'assurer le service de déneigement pour l'ensemble de ses routes par manque de personnel et ce, jusqu'à l'engagement d'un nouvel opérateur de machinerie;

Considérant qu'il semblait opportun que l'entente temporaire établie le 19 octobre dernier soit prolongée pour le bon déroulement des opérations municipales des deux municipalités;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Michel Paris

Appuyé par Karène Langlois

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc confirme **la prolongation de l'entente autorisant la location du camion de déneigement Sterling** à la municipalité de La Rédemption jusqu'au 11 novembre 2017 inclusivement;

QU'après la date du 11 novembre 2017, la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc respectera le service d'entraide établi par la résolution 2014-01-19 de la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc ainsi que celles de la municipalité de La Rédemption portant les numéros 14-21 et 17-229.

24- VARIA

Aucun point n'a été ajouté au varia.

25- PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 20h56 et se termine à 21h10.

26- LEVÉE DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Il est proposé par René Desrosiers la fermeture de l'assemblée à 21h10.

Je, Maurice Chrétien, maire, reconnais en signant le présent procès-verbal que ma signature apposée ci-dessous équivaut à la signature de toutes et chacune des résolutions du dit procès-verbal tel qu'exigé par l'article 142 (2) du Code Municipal.

Maurice Chrétien, maire

Louise Boivin, directrice générale / secrétaire-trésorière